



الجمهورية الجزائرية  
الديمقراطية الشعبية

# الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، أوامر ومراسيم  
قرارات، مقررات، مناشير، إعلانات وبلغات

	ALGERIE		ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION : SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
	6 mois	1 an	1 an	
Edition originale .....	30 DA	50 DA	80 DA	Abonnements et publicité : Imprimerie officielle 7, 9 et 14, Av. A. Benbarek - ALGER TÉL : 66-18-15 à 17 - C.C.P. 3200-50 - ALGER
Edition originale et sa traduction .....	70 DA	100 DA	150 DA (Frais d'expédition en sus)	

*Edition originale, le numéro : 0,60 dinar. Edition originale et sa traduction, le numéro : 1,30 dinar — Numéro des années antérieures : 1,00 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse : ajouter 1,00 dinar. Tarif des insertions : 15 dinars la ligne.*

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS,  
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES  
(TRADUCTION FRANÇAISE)

## SOMMAIRE

### DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté interministériel du 8 juin 1976 fixant les modalités d'application de l'article 21 de l'ordonnance n° 75-26 du 29 avril 1975 relative à la répression de l'ivresse publique et à la protection des mineurs contre l'alcoolisme, p. 866.

#### MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté du 26 mai 1976 portant organisation d'un concours d'accès aux études en vue de la licence d'enseignement en sciences appliquées et technologie, p. 868.

Arrêté du 23 juin 1976 portant fixation de la liste et de la composition des jurys en vue de l'examen national du diplôme d'études médicales spéciales (session de 2ème semestre 1976), p. 868.

Arrêté du 13 juillet 1976 portant équivalence du diplôme de magister en sciences agricoles délivré par l'université de Ain-Schams da Caire (Egypte), p. 870.

Arrêté du 13 juillet 1976 portant équivalence du diplôme de baccalaurios en sciences agricoles délivré par l'université de Tripoli (Lybie), p. 870.

#### MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 1er janvier 1976 portant tableau national des architectes, pour 1976, p. 370.

Arrêté du 16 juin 1976 portant délégation de signature à un sous-directeur, p. 874.

#### MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 29 juillet 1976 fixant la liste des candidats définitivement admis au concours, sur épreuves, pour l'accès au corps des contrôleurs du service du contrôle des prix et des enquêtes économiques, p. 874.

#### MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 25 juin 1976 portant délégation de signature au directeur de l'administration générale, p. 874.

## DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

### MINISTERE DE L'INTERIEUR

**Arrêté interministériel du 8 juin 1976 fixant les modalités d'application de l'article 21 de l'ordonnance n° 75-26 du 29 avril 1975 relative à la répression de l'ivresse publique et à la protection des mineurs contre l'alcoolisme.**

Le ministre de l'intérieur,

Le ministre de la santé publique et

Le ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-26 du 29 avril 1975 relative à la répression de l'ivresse publique et à la protection des mineurs contre l'alcoolisme, et notamment son article 21 ;

Vu l'ordonnance n° 75-41 du 17 juin 1975 relative à l'exploitation des débits de boissons ;

Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966 modifiée et complétée, portant code de procédure pénale ;

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 modifiée et complétée portant code pénal ;

Vu le décret n° 75-59 du 29 avril 1975 relatif à la réglementation administrative des débits de boissons ;

Vu le décret n° 75-60 du 29 avril 1975 relatif aux zones protégées ;

**Arrêtent :**

Article 1<sup>er</sup>. — L'affiche prévue par l'article 21 de l'ordonnance n° 75-26 du 29 avril 1975 relative à la répression de l'ivresse publique et à la protection des mineurs contre l'alcoolisme, est d'un modèle uniforme, conforme à celui joint en annexe à l'original du présent arrêté.

Art. 2. — Les dimensions de l'affiche sont :

— longueur : 64 centimètres,

— largeur : 40 centimètres.

Les mentions suivantes sont portées en tête :

- République algérienne démocratique et populaire.
- Ordonnance portant répression de l'ivresse publique et protection des mineurs contre l'alcoolisme.

L'affiche reproduit sur deux colonnes les articles 1 à 26 de l'ordonnance n° 75-26 du 29 avril 1975 précitée.

Elle est imprimée sur papier registre blanc de 90 grammes.

Art. 3. — L'affiche est délivrée par le président de l'assemblée populaire communale à tout débitant titulaire d'une licence de débit de boissons.

Art. 4. — Le directeur général de la réglementation, des affaires générales et de la synthèse au ministère de l'intérieur, le directeur des impôts au ministère des finances et le directeur de la santé publique au ministère de la santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 juin 1976.

P. le ministre de l'intérieur, P. le ministre de la santé publique,

Le secrétaire général,

Le secrétaire général,

Abdeighani AKBI

Djeiloul NEMICHE

P. le ministre des finances,

Le secrétaire général,

Mahfoud AOUFI

### MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**Arrêté du 26 mai 1976 portant organisation d'un concours d'accès aux études en vue de la licence d'enseignement en sciences appliquées et technologie.**

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret n° 73-141 du 9 août 1973 portant organisation du régime des études en vue de la licence d'enseignement en sciences appliquées et technologie ;

**Arrête :**

Article 1<sup>er</sup>. — Il est organisé dans la première semaine du mois de septembre 1976 et par l'école normale supérieure d'enseignement polytechnique, une session pour un concours d'accès aux études en vue de la licence d'enseignement en sciences appliquées et technologie.

Art. 2. — Trois centres d'examens sont prévus : Alger, Oran, Constantine.

Art. 3. — Peuvent se présenter au concours, les candidats ayant accompli leur 3<sup>ème</sup> année d'enseignement secondaire scientifique.

Art. 4. — Les épreuves du concours portent sur les programmes de mathématiques, physique, chimie, tels que prévus pour la 3<sup>ème</sup> année d'enseignement secondaire scientifique. La durée de chaque épreuve est fixée à 4 heures.

Art. 5. — Le nombre de postes ouverts au concours est fixé à 300.

Art. 6. — Les candidats ayant subi avec succès les épreuves du concours bénéficient d'un présalaire et du logement en cité universitaire. Ils sont tenus de signer un contrat d'engagement à servir le ministère des enseignements primaire et secondaire à l'issue de leurs études.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 mai 1976.

Mohamed Seddik BENYAHIA

**Arrêté du 23 juin 1976 portant fixation de la liste et de la composition des jurys en vue de l'examen national du diplôme d'études médicales spéciales (session de 2<sup>ème</sup> semestre 1976).**

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret n° 71-275 du 3 décembre 1971 portant création du diplôme d'études médicales spéciales ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1973 portant modalités d'examination en vue du diplôme d'études médicales spéciales ;

Vu l'arrêté du 20 mars 1972 portant modalités d'accès à la résidence, complété par l'arrêté du 13 octobre 1973 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 mars 1972 relatif à l'organisation de la résidence ;

**Arrête :**

Article 1<sup>er</sup>. — La liste et la composition des jurys en vue de l'examen national du diplôme d'études médicales spéciales, sont fixées conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 juin 1976.

Mohamed Seddik BENYAHIA

**A N N E X E**  
**LISTE DES JURYS EN VUE DE L'EXAMEN NATIONAL**  
**DU DIPLOME D'ETUDES MEDICALES SPECIALES**  
**(SESSION DU 2ème SEMESTRE 1976)**

SPECIALITE	DATE DE L'EXAMEN	JURY PROPOSE
Anatomie pathologique	22-27 novembre 1976	Yaker Abdennour Mme Bouhadeh Anissa Lahrèche Hassouna Cherid Ahmed
Cardiologie	22-27 novembre 1976	Boudjellab Omar Boukhroufa Abdelkader Mostefai Mohamed-Chérif Toumi Mohamed Feghoul Mohamed
Chirurgie pédiatrique	30 juin 1976 et 22-27 novembre 1976	Aboulola Mohamed Berkat-Berkani Maamar Keddari Mostefa
Dermatologie	22-27 novembre 1976	Marill François Ysmail-Dahlouk Mahfoud Hamra-Krouha Mohamed-Seghir Liataud Bernard
Gynécologie-Obstétrique	22-27 novembre 1976	Ait-Ouyahia Belgacem Melle Belkhodja Janine Nadia Mme Lallam Nafissa Melle Moatti Marie
Histologie	22-27 novembre 1976	Yaker Abdennour Zidane Charef Ali-Rachedi Abdesslem
Maladies infectieuses	22-27 novembre 1976	Ait-Khaled Ali Benhassine Mohamed El-Mostefa Ould-Rouis Bachir
Médecine interne	22-27 novembre 1976	Allouache Rabah Merioua Moulay Redjemi Mohamed Serdani Salah Benabderrahmane Mohamed
Néphrologie	30 juin 1976	Basta Ali Toumi Mohamed Seddik Mustapha
O.R.L.	22-27 novembre 1976	Abdelouahab Hacène Bensemmane Hacène Réda Zaghouani Mohamed Samir
Pédiatrie	22-27 novembre 1976	Aguercif Améziane Mme Benallègue Aldjia Mme Benabdallah Suzanne Keddari Mostefa Khatl Boussad Grangaud Jean-Paul
Pneumo-physiologie	22-27 novembre 1976	Chaulet Pierre Larbaoui Djilali Oussedik Nour Zirout Amine
Psychiatrie	22-27 novembre 1976	Benmiloud Khaled Boucebci Mahfoud Géronimi Charles
Biochimie	22-27 novembre 1976	Befort Jean-Jacques Berhoune Arezki Oukaci Youcef Fayebi Bouchentouf
Pharmacie galénique	22-27 novembre 1976	Denine Ramdane Rachid Mme Merad-Boudia Rachida Poey Jacques
Toxicologie	22-27 novembre 1976	Denine Ramdane Rachid Mme Merad-Boudia Rachida Poey Jacques
Chirurgie dentaire	22-27 novembre 1976	Benouniche Mourad Bouchouchi Mokrane Oucharef Mohamed Mme Siau Marie-Thérèse

Arrêté du 13 juillet 1976 portant équivalence du diplôme de magister en sciences agricoles délivré par l'université de Ain-Schams du Caire (Egypte).

Par arrêté du 13 juillet 1976, le diplôme de magister en sciences agricoles délivré par l'université de Ain-Schams, Le Caire (Egypte), est reconnu équivalent au diplôme d'ingénieur délivré par l'institut national agronomique d'El Harrach (Alger).

Arrêté du 13 juillet 1976 portant équivalence du diplôme de baccalaurios en sciences agricoles délivré par l'université de Tripoli (Lybie).

Par arrêté du 13 juillet 1976, le diplôme de baccalaurios en sciences agricoles délivré par l'université de Tripoli (Lybie), est

reconnu équivalent au diplôme d'études supérieures en sciences naturelles par les universités algériennes.

## MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 1976 portant tableau national des architectes pour 1976.

Par arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 1976, le tableau national des architectes pour 1976 est établi tel qu'il est joint au présent arrêté.

TABLEAU NATIONAL DES ARCHITECTES

Nom et Prénoms	Adresse	Date de l'agrément	Compétence territoriale
Abdelli Mustapha	25, rue Maréchal Soult - Alger	1 <sup>er</sup> janvier 1976	Sur tout le territoire
Abelanet Maurice	12, rue Haouari Ben Ahmed - Oran, téléphone : 33.68.25.	9 février 1976	Oran, Mostaganem, Tlaret, Tiemcen, Mascara, Sidi Bel Abbès, Saïda, Béchar et Adrar
Aboughanam Ghassan	11, rue Des Fontaines - Alger, téléphone : 63.68.00	1 <sup>er</sup> janvier 1976	Alger, Blida, El Asnam, Médéa, Tizi Ouzou, Bouira, Béjaïa, Sétif, Con- stantine, Annaba, Batna, Biskra et Ouargla
Adjali Djame'	rue Djenane Ben Danoun, Villa A 69 Kouba - (Alger), tél. : 77.45.17	»	Sur tout le territoire
Albert Bero	139 ter, Bd Salah Bouakour - Alger téléphone : 63.78.24	»	»
Amoros Pierre	23, Bd Zirout Youcef - Oran, téléphone : 34.17.40 et 34.02.83	»	»
Audibert Roger	2, rue d'Alger - Constantine, téléphone : 93.32.35	1 <sup>er</sup> janvier 1976	Sur tout le territoire
Awad Mostepha	4, Bd des Frères Merakchi - Sidi M'Hamed, Alger, téléphone : 65.95.66	»	»
Barbari Rachid	4, rue de la Paix - Oran, tél. : 30.74.23	»	Oran, Mostaganem, Mascara, Tiemcen, Sidi Bel Abbès, Tlaret, Béchar, Saïda, El Asnam et Blida
Belkacem Mostépha	Immeuble Grande Terrasse, 22, rue Clémenceau Deux Moulins, Alger, téléphone : 57.93.86	»	Sur tout le territoire
Belkorissat Abdelkader	28, rue Mohamed Khemisti - Oran, téléphone : 33.29.58	»	»
Benbelkacem Wahid	cité Rebbouh Abdelhamid «150», Bt A Sétif, téléphone : 35.22	»	»
Benchekmoumou Séghir	40, rue Didouche Mourad - Alger, téléphone : 63.84.27	»	»
Benhabyles Brahim	47, lotissement Val d'Hydra, n° 27, Hydra (Alger)	»	»
Bensaci Brahim	Immeuble CAAV, Bt 4 nouveau Para- dou, Hydra - Alger	»	»
Benyammi Brahim	Berriane - daïra de Ghardaïa, Laghout, téléphone : 113	»	»
Bernovich Pierre	87, chemin Mohamed Gacem, El Mou- radia - Alger	»	»
Boubezari Mohamed	16, avenue Ben Badis - Jijel, tél. : 911	»	»
Bouchama Abderrahmane	1, rue Saïdaoui Mohamed Seghir, Bab El Oued - Alger, téléphone : 62.09.69	»	»

TABLEAU NATIONAL DES ARCHITECTES (suite)

Nom et Prénoms	Adresse	Date de l'agrément	Compétence territoriale
Bouchama Elias	1, rue Saïdaoui Mohamed Seghir, Bab El Oued - Alger, téléphone : 62.04.18	1 <sup>er</sup> janvier 1976	Sur tout le territoire
Bougandoura Abderrahmane	cité Bobillot - avenue de l'Indépendance - Alger	>	>
Capriz Thomas	11, avenue Cheikh Larbi Tebessi, Oran	>	Oran, Sidi Bel Abbès, Saïda, Mostaganem, Tiaret, Mascara, Tlemcen et Béchar
Cataldi Rossano	32, rue Tazairt - Bab El Oued - Alger téléphone : 62.51.65	>	Annaba, Tébessa, Guelma, Batna, Biskra, Skikda, Constantine, Jijel, Oum El Bouaghi, Alger, Bouira et Tizi Ouzou
Chaix Michel	5, rue des Aurès - Oran, tél : 33.32.85	>	Oran, Mostaganem, Mascara, Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Tiaret, Béchar et Saïda
Chaouche-Ramdane Abdelhalim	17, rue Arago - Tlemcen	>	Sur tout le territoire
Cherifati Ahmed	3, rue Naudot - Alger, tél : 65.77.66	>	>
Chibani Hacène	cité Cenestal, Bt E n° 83, Reghaïa, Alger	>	>
Chimbault François	55, avenue Eugène Etienne - Alger, téléphone : 64.00.09	>	Tizi Ouzou, Bouira, Sétif, M'Sila et Constantine
Chini Raymond	12, rue Edith Cavell - Alger, , téléphone : 66.39.13	>	Sur tout le territoire
Cohendet Albert	5, Bd Colonel Amirouche - Alger, téléphone : 63.88.68	>	Alger, Bouira, Tizi Ouzou, Béjaïa, M'Sila, Médéa, Djelfa et Laghouat
Cure Henri	Villa Si-Braham, rue Si Redouane, Cherchell, téléphone : 1.02	>	Blida, El Asnam, Mostaganem, Tiaret et Saïda
Comes Jean	4, rue Ben Badis - Biskra, tél. : 7.51	1 <sup>er</sup> janvier 1976	Biskra, Ouargla, Tamanrasset, Laghouat, Batna, M'Sila, Djelfa et Bouira
Mme Cottin-Euziol Georgette	immeuble «Le Raquette» El Mouradia, Alger, téléphone : 66.39.13	>	Sur tout le territoire
Datta Danté	117, rue Didouche Mourad - Alger, téléphone : 64.41.61	>	>
Datta Maurizio	117, rue Didouche Mourad - Alger,	>	>
Dellarocca Stéphanos	Place des Martyrs - Ouargla	4 février 1976	Constantine, Oum El Bouaghi, Jijel, Skikda, Béjaïa, Annaba, Tébessa, Guelma, Sétif, Batna, Biskra et Ouargla
Deluz Jean Jacques	87, avenue Malika Gafd - El Biar, Alger, téléphone : 78.36.38 et 78.10.46	1 <sup>er</sup> janvier 1976	Sur tout le territoire
Derdour Abdel-Baki	31, boulevard Bouzered Hocine, Annaba, téléphone : 82.50.69	>	>
Desvilles Georges	3, avenue Benyahia Belkacem, Mostaganem, téléphone : 632.19	>	>
Diab Hamdi	91, rue Didouche Mourad - Alger, téléphone : 65.66.24	>	>
Djani Mohamed	98, Bd Mohamed V - Alger, téléphone : 63.72.15	>	>
Daisy Robert	8, rue du cercle Militaire - Oran, téléphone : 33.55.88 et 33.43.13	>	Oran, Mostaganem, Tiaret, Tlemcen, Saïda, Médéa, Djelfa et M'Sila
Dowlatchahi Kambiz	25, rue Jugurtha - Alger, tél : 63.45.02	>	Sur tout le territoire
Duboin Jean Claude	6, rue Yahia Belhayet - Hydra, Alger, téléphone : 60.35.72	>	Alger, Blida, Tizi Ouzou, Bouira, Béjaïa, Sétif, Jijel, Constantine, Batna, Biskra, M'sila, Médéa, Djelfa et Laghouat.

TABLEAU NATIONAL DES ARCHITECTES (suite)

Nom et Prénoms	Adresse	Date de l'agrément	Compétence territoriale
Ducros Jacques	43, avenue Hamid Kablaydj Rals Hamidou - Alger, tél. : 55.75.17	»	Sur tout le territoire
Dujol Jean	12, rue Haouari Ben Ahmed - Oran, téléphone : 33.68.25	9 février 1976	Oran, Mostaganem, Tiaret, Tlemcen, Mascara, Sidi Bel Abbès, Saïda, Béchar et Adrar.
El-Cheikh Farouk	5, Place des Victoires - Oran	1 <sup>er</sup> janvier 1976	Sur tout le territoire
Fakhoury Sami	5, Place des Victoires - Oran	»	»
Fayed Mohamed	4, rue de la Paix - Oran, tél. : 30.74.23	»	Oran, Mostaganem, Mascara, Blida, Tlemcen, Sidi Bel Abbès, El Asnam, Tiaret, Béchar et Saïda.
Fleury Jean Marc	87, avenue Malika Gaïd - El Biar, Alger, téléphone : 78.36.38	»	Sur tout le territoire
Fodil El-Hariri	2, rue d'Igli - Oran, tél. : 33.01.36	»	»
Franchetti Pardo Vittorio	Cité Pasteur, Bt R - Tlemcen, téléphone : 20.39.01	»	Tlemcen, Mostaganem, Oran, Tiaret, Mascara, Sidi Bel Abbès, Saïda, Béchar et Adrar.
Gargano Giuliana	110, avenue Ben Boulaïd - Blida, téléphone : 49.42.42 et 43	»	Sur tout le territoire
Gire Marcel	Route de l'hôtel Transatlantique, Ouargla, téléphone : 105	»	Sur tout le territoire
Grange Jean	274, avenue Hamid Kebladj - Bain-Romains - Alger, tél. : 55.71.57	»	»
Guillemaut Gilbert	26, rue Boudias Amar - El Madania, Alger	4 février 1976	Alger, Blida, El Asnam, Médéa, Djelfa, Laghouat, M'sila, Tizi Ouzou et Bouira.
Gulton Martine	87, avenue Malika Gaïd - El Biar, Alger, téléphone : 78.36.38 et 78.10.46	1 <sup>er</sup> janvier 1976	Sur tout le territoire
Harchaoui Mohamed Abdelouahab	19, Bd Victor Hugo, Alger, tél. : 66.21.35	»	»
Henry-Baudot Marc	34, rue des frères Mokhtari, Hussein Dey - Alger, tél. : 77.20.07	»	»
Henry Yves	4, Parc Bigorie - El Biar - Alger, téléphone : 78.04.80	»	»
Idris Farouk	Patrimoine Algérois, villa M. 14, Hussein Dey - Alger	»	»
Inan Ahmed	112, rue Didouche Mourad - Alger, téléphone : 65.91.41	»	»
Inan Ibrahim	112, rue Didouche Mourad - Alger, téléphone : 65.91.41	1 <sup>er</sup> janvier 1976	»
Ingallinera Giovanni	Immeuble «Le Plaisance», 1, rue Guillaume Apollinaire - Oran	28 février 1976	Oran, Mostaganem, Mascara, Sidi Bel Abbès, Tlemcen, Saïda et Béchar.
Juaneda Camille	202, Bd Colonel Bougara, El Biar - Alger, tél. : 78.45.29 et 78.45.22	1 <sup>er</sup> janvier 1976	Sur tout le territoire
Kalik Stojan	Résidence Perret, Bt E, Appt 92, Oran	»	Oran, Mascara, Sidi Bel Abbès, Tiaret, Tlemcen, Saïda et El Asnam.
Khellil Boubaker	52, rue Didouche Mourad - Alger, 63.12.60	»	Sur tout le territoire
Labed Rabah	19, Rue Astre, El Biar - Alger	»	»
Lacalm Henri	12, Rue Haouari Ben Ahmed - Oran, téléphone : 33.68.25	9 février 1976	Oran, Mostaganem, Tiaret, Tlemcen, Mascara, Sidi Bel Abbès, Saïda, Béchar et Adrar.
Lafer Ali	Place Redouane Abdelaziz El-Achour, Alger	1 <sup>er</sup> janvier 1976	Sur tout le territoire
Lahmari Ali	Lot. du Stade n° 9 - Birkhadem, Alger	»	»
Lambert René	6, rue Monge - Oran	9 février 1976	»

TABLEAU NATIONAL DES ARCHITECTES (suite)

Nom et Prénoms	Adresse	Date de l'agrément	Compétence territoriale
Lely Laurent Marcel	2, Bd Mohamed V - Oran	9 février 1976	Sur tout le territoire
Lepers Raymond	33, rue Victor Hugo - Bologhine, Alger téléphone : 57.86.72	1 <sup>er</sup> janvier 1976	"
Lorimier Christian	87, avenue Malika Gaïd - El Biar, Alger, tél. : 78.36.38 et 78.10.46	"	Alger, El Asnam, Médéa, Djelfa, M'sila, Tizi Ouzou et Bouira.
Lotfi Mustapha	112, Rue Didouche Mourad - Alger	9 février 1976	Sur tout le territoire
Maali Abdelhamid	12, rue France Compte, Lavigerie, El Harrach - Alger, tél. : 76.37.28	1 <sup>er</sup> janvier 1976	"
Makhloufi Mohamed Seghire	Cité du 20 août 1955, Bt B2 - Cons- tantine	"	"
Martin Jean Fernand	Route d'El Hadjar, bloc B1 Hippone la Royale - Annaba	"	"
Mme Merabet Mimi	117, rue Didouche Mourad - Alger	"	"
Merad Saïd	1, rue Sidi Saad - Tlemcen, téléphone : 20.36.77	"	"
Mogenet Jacques	87, avenue Malika Gaïd - El Biar, Alger, téléphone : 78.36.38	"	"
Mokdad Salah-Eddine	6, Bd Mohamed V - Alger, tél. : 64.81.19	"	"
Morisi Roberto	28, Aous Mokrane - El Mouradia, Alger, téléphone : 60.69.86	"	"
Mostefai Abdelmalek	26, rue Larbi Ben M'Hidi - Alger, téléphone : 63.88.50	"	"
Nachbaur Georges	15, Bd de l'ALN - Oran, tél : 33.21.20	"	"
Necira Belgacem	2, rue Djemila, Bt B - Hydra, Alger	"	"
Nonis Andréa	Cité Pasteur, Bt H - Tlemcen, téléphone : 20.39.01	"	Tlemcen, Mostaganem, Oran, Tiarét, Mascara, Sidi Bel Abbès, Saïda, Béchar et Adrar.
Okba Mohamed	39, rue Boualem Khalfi - Alger, téléphone : 64.88.93	"	Sur tout le territoire
Ourfellah Abdelaziz	Cité Filali, Bt F bloc n° 2 - Constan- tine, téléphone : 93.94.91	"	"
Philippon André	1, Cours de la Révolution - Annaba, téléphone : 35.64	"	"
Pouillon Fernand	Villa « les Arcades » Diar El Mahçoul, Alger	27 janvier 1976	"
Poux Danièle	17, rue Yahia Abou Zakaria - Bains Romains - Alger, tél. : 55.75.57	1 <sup>er</sup> janvier 1976	"
Rahmoune Boubeker Seddik	26, Bd Colonel Bougara - Alger	"	"
Revalor Michel	16 bis, rue Lotissement Apreval, Kou- ba (Alger)	9 février 1976	Alger, Blida, Médéa, Delfa, El Asnam, Tizou Ouzou et Bouira.
Rotenberg Eddy	87, avenue Malika Gaïd - El Biar, Alger	"	Sur tout le territoire
Royer Michel	3, rue Rabah Ouared - Béjaïa téléphone : 92.06.09	1 <sup>er</sup> janvier 1976	Béjaïa, Sétif, Jijel, M'sila, Bouira, Tizi- Ouzou, Skikda, Constantine, Batna, Biskra et Guelma.
Sahraoui M'Hamed	16, chemin Mohamed Gacem, El Mou- radia (Alger)	23 avril 1976	Sur tout le territoire

TABLEAU NATIONAL DES ARCHITECTES (suite)

Nom et Prénoms	Adresse	Date de l'agrément	Compétence territoriale
Screti Claudio	Cité Pasteur, Bt H - Tlemcen, téléphone : 20.39.01	1 <sup>er</sup> janvier 1976	Tlemcen, Mostaganem, Oran, Tiaret, Mascara, Sidi Bel Abbès, Saïda, Béchar et Adrar.
Sebe Edgard	33, avenue des frères Amrani - Béjaïa	9 février 1976	Alger, Biida, Tizi Ouzou, Bouira, Béjaïa, Sétif, Jijel, Constantine, Batna, Biskra, M'sila, Médéa, Djelfa et Laghouat.
Sharawi Ezeldin	10, rue Boudjellal Ahmed - Oran, téléphone : 33.30.94	1 <sup>er</sup> janvier 1976	Sur tout le territoire
Small Boualem	98, rue Tchalabi Chérif - Blida, téléphone : 49.31.47	>	Sur tout le territoire
Tabara Nabil	11, Rue des Fontaines - Alger	>	>
Tali-Maamar Saâdi	Cité Mafal, Bt C - Côte Rouge, Hussein Dey - Alger, tél. : 77.40.48	>	>
Tixier Jean Paul	8, rue du Cercle Militaire - Oran, téléphone : 33.55.88 et 33.43.13	>	Oran, Tiaret, Mostaganem, Tlemcen, Saïda, Médéa, Djelfa et M'sila.
Vanco Alain	23, Bd Zirout Youcef - Oran, téléphone : 34.02.83	>	Oran, Sidi Bel Abbès, Mascara, Tlemcen et Saïda.
Vanhove Jean Louis	Cité Bensoullah, bloc 6 - Guelma	17 février 1976	Constantine, Skikda, Annaba, Tebessa, Guelma, Batna, Biskra, Sétif, Jijel, Jum El Bouaghi et Ouargla.
Vergely Claude	52, Allée des Villas, Ain El Turk, Oran, téléphone : 34.	1 <sup>er</sup> janvier 1976	Oran, Mostaganem, Mascara, Tlemcen, Saïda, Sidi Bel Abbès, Tiaret, et El Asnam.

**Arrêté du 16 juin 1976 portant délégation de signature à un sous-directeur.**

Le ministre des travaux publics et de la construction,

Vu les ordonnances n° 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djoumada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;

Vu le décret n° 70-110 du 23 juillet 1970 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 18 décembre 1975 portant nomination de M. Abdenour Benabid en qualité de sous-directeur de la formation professionnelle ;

**Arrête :**

Article 1<sup>er</sup>. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Abdenour Benabid, sous-directeur de la formation professionnelle, à l'effet de signer, au nom du ministre des travaux publics et de la construction, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 juin 1976.

Abdelkader ZAIBEK

**MINISTRE DU COMMERCE**

**Arrêté du 29 juillet 1976 fixant la liste des candidats définitivement admis au concours, sur épreuves, pour l'accès au corps des contrôleurs du service du contrôle des prix et des enquêtes économiques.**

Par arrêté du 29 juillet 1976, sont déclarés définitivement admis, par ordre de mérite, au concours, sur épreuves, pour l'accès au corps des contrôleurs du service du contrôle des prix et des enquêtes économiques, les candidats dont les noms suivent :

- |                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| 1. Brahimi Aklil         | 13. Khirredine Salah      |
| 2. Boudemagh Yassine     | 14. Haddad Kheillil       |
| 3. Akeb-Daoud Miloud     | 15. Boutayeb Bachir       |
| 4. Messouci Boualem      | 16. Pukhari Fatiha        |
| 5. Akhzroun Abderrahmane | 17. Bensaci Ahmed         |
| 6. Benabdellah Ahmed     | 18. Boutebal Abdelkader   |
| 7. Anani Mohamed         | 19. Mekidèche Abdelmadjid |
| 8. Khedidja Ali          | 20. Bouisri Aomar         |
| 9. Bournane Abdelkader   | 21. Bouldi Toufik         |
| 10. N'Amar Mohamed       | 22. Bounama Tayeb         |
| 11. Boucherak Ahmed      | 23. Ourchane Berradja     |
| 12. Beghdadi Lakhdar     | 24. Bennouioua Aïssa      |

**MINISTRE DES FINANCES**

**Arrêté du 25 juin 1976 portant délégation de signature au directeur de l'administration générale.**

Le ministre des finances,

Vu les ordonnances n° 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djoumada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;

Vu le décret n° 70-110 du 23 juillet 1970 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 11 mai 1976 portant nomination de M. Mokhtar Gadiri en qualité de directeur de l'administration générale au ministère des finances ;

**Arrête :**

Article 1<sup>er</sup>. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mokhtar Gadiri, directeur de l'administration générale, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 juin 1976.

Abdelmalek TEMAM